

Fiche signalétique sur la sécurité (SDS)

NANOSKIN CARPET SHAMPOO Foaming Carpet Shampoo 19:1



1. PRODUIT ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

1.1 Identificateurs du produit

Nom du produit : NANOSKIN CARPET SHAMPOO Foaming Carpet Shampoo 19:1
 Identificateur du produit : NA-CSO
 Famille du produit : Mélange aqueux

1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Esthétique de carrosserie automobile

1.3 Renseignements du fournisseur concernant la fiche signalétique sur la sécurité

Compagnie : NANOSKIN Car Care Products
 Total Import Solutions, Inc.
 14700 Radburn Ave.
 Santa Fe Springs, CA 90670 USA

No. de téléphone : [562-691-6818](tel:562-691-6818)

No. de télécopieur : [562-483-8333](tel:562-483-8333)

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence : POUR TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD 1-800-633-8253
 INTERNATIONAL 1-801-629-0667

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification du SGH selon la norme 29 CFR 1910(OSHA HCS)

H302 Nocif if avalé.

H411 Toxique aux organismes aquatiques avec des effets à long terme.

Énoncés préventifs des risques

P264 Bien se laver les mains après la manutention.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ vêtements de protection/ protection pour les yeux/ protection pour le visage.

P301 + P330 + P331 SI AVALÉ : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 SUR LA PEAU (ou cheveux) : Enlever immédiatement tout vêtement contaminé
 Rincer la peau à l'eau/ la douche.

P304 + P340 SI INHALÉ : Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer.

P305 + P351 + P33 DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact, si elles sont faciles à enlever. Continuer de rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 Traitement particulier (voir les instructions de premiers soins additionnels sur cette étiquette).

P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

P391 Ramasser le déversement. P405 Fermer à clé l'endroit d'entreposage.

P501 Éliminer tout le contenu/ contenant dans une usine approuvée de traitement des déchets.

2.2 Éléments d'étiquetage selon le SGH, incluant les déclarations préventives

Modification 12/24/2015

Pictogramme

**3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Composant	Numéro de CAS	Avertissements	Concentration
Lauryl sulfate de sodium	151-21-3		5-10%
MÉLANGE DE SURFACTANTS NON-IONIQUES	Exclusif		1-3%
1-octyl-2-pyrrolidinone	2687-94-7	Corrosif sur la peau 1B; Dommage oculaire. 1; Aquatique Sévère 2; Aquatique Chronique 2; H314, H411	0,1-1%
Alcool isopropylique	67-63-0		1-5%

4. MESURES DE PREMIERS SOINS**PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS****Suite à une inhalation :**

Amener la victime à l'air frais. Donner la respiration artificielle ou de l'oxygène si la respiration est interrompue. Obtenir rapidement des soins médicaux. Ne pas donner des liquides si la victime est inconsciente. Si la victime est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et contacter le numéro d'urgence indiqué à la section 1.4.

Éviter tout contact cutané :

Laver immédiatement la peau avec du savon et de l'eau. Peut causer une irritation. Obtenir de l'aide médicale s'il y a présence d'irritation ou de réaction allergique.

Suite à un contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Obtenir rapidement une attention médicale si une rougeur ou une irritation se présente. Éviter toute agitation. La présence d'abrasifs dans la substance peut égratigner les yeux. Enlever si possible les verres de contact.

Suite à une ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau, contacter un centre antipoison ou le numéro d'urgence inscrit à la section 1.4.

Modification 12/24/2015

Conseil au médecin / Traitement :

Aucun connu.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE UN INCENDIE**Point éclair : Non connu, mélange aqueux.****Seuil minimal d'explosivité:** Sans objet**Seuil maximal d'explosivité:** Sans objet**Auto-inflammation :** Sans objet**Température d'inflammation:** Non vérifiée**Produits dangereux de combustion :** oxydes de carbone, oxydes de cuivre, oxydes d'étain , oxydes de zinc et oxydes d'aluminium**Agents d'extinction:** jet de pulvérisation d'eau, mousse résistance aux alcools, dioxyde de carbone, poudre sèche.**Procédures spéciales de lutte contre un incendie:**

Appliquer des mousses tout usage ou de type alcoolisée recommandées par les techniques du fabricant utilisées pour les incendies importants ou un jet d'eau. Utiliser le dioxyde de carbone ou un agent chimique sec pour les incendies mineurs. Utiliser un appareil respiratoire autonome avec un équipement de protection.

Refroidir les contenants à risque avec un jet d'eau.

Incendie particulier & risques d'explosion :

Peut émettre des vapeurs toxiques sous l'effet du feu. Le produit peut possiblement flotter sur l'eau.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**Précautions personnelles** Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé à la section 8 de cette fiche signalétique**Précautions environnementales** Le produit déversé peut provoquer un risque pour glisser.**Méthodes de confinement et de nettoyage**

Confiner du mieux possible les déversements importants. Endiguer les fuites avec un matériel absorbant approprié et absorber le centre du déversement avec de la vermiculite, de la litière pour chat ou de la terre de diatomées. Balayer et éliminer selon les besoins. Pour les petits déversements, essuyer et laver la zone exposée.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**Manutention**

Éviter de propager le produit sec à l'air libre, car les particules peuvent irriter les poumons. Porter des gants lors de l'utilisation, protéger les mains, le visage et la peau des débris, particules et du contact avec la peau le mieux possible. La présence d'abrasifs peut irriter la peau.

Entreposage

Entreposer prudemment. Ne pas entreposer à des températures au-dessus de 49 deg. C (120 deg. F) Bouteilles/ contenants peuvent gonfler et/ou accumuler des vapeurs. Entreposer dans un endroit avec une ventilation adéquate.

8. CONTROLE D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**Commentaires sur les directives d'exposition** Limites d'exposition :

propan-2-ol

ACGIH TLV (États-Unis 3/2012).

TWA : 200 ppm 8 heures.

STEL : 400 ppm 15 minutes. OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

TWA : 400 ppm 8 heures.

TWA : 980 mg/m³ 8 heures.

STEL : 500 ppm 15 minutes.

STEL : 1 225 mg/m³ 15 minutes.

NIOSH REL (États-Unis, 1/2013).

TWA : 400 ppm 10 heures.

TWA : 980 mg/m³ 10 heures.

Modification 12/24/2015

STEL : 500 ppm 15 minutes.
 STEL : 1225 mg/m³ 15 minutes.
 OSHA PEL (États-Unis, 6/2010).
 TWA : 400 ppm 8 heures.
 TWA : 980 mg/m³ 8 heures.

Contrôles techniques	Ventilation adéquate nécessaire.
Équipement de protection individuelle (PPE)	
Protection des yeux/ visage	Si cela est jugé nécessaire, porter une protection oculaire appropriée, comme des lunettes de protection avec des écrans latéraux. Peut causer une irritation aux yeux.
Protection cutanée	Porter des gants lors de l'utilisation.
Protection respiratoire	Non requise. Une ventilation adéquate est recommandée.
Considérations d'hygiène générale	Traiter le produit comme la somme de ses composants. Se laver les mains avant et après son utilisation avant de fumer, manger ou boire.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	liquide
Apparence	jaune
Odeur	légère
Seuil d'odeur	Données non disponibles
Formule moléculaire	Mélange
Poids moléculaire	Mélange
Point d'ébullition	93 deg. C
Température de décomposition	Données non disponibles
Point de fusion	0 deg. C
Point de congélation	0 deg. C
Densité relative	1g/cm3
Densité apparente	Données non disponibles
Solubilité dans l'eau	100 %
Solubilité dans d'autres liquides	Données non disponibles
pH	6-8
Point d'éclair	Données non disponibles

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Éviter les températures extrêmes.
Produits dangereux de décomposition	Oxydes de carbone, oxydes de cuivre, oxydes d'étain , oxydes de zinc et oxydes d'aluminium.
Possibilité de réactions dangereuses	Ne pas mettre en contact avec des oxydants.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Alcool isopropylique	Toxicité sévère DL50 Orale – Rat - 5 045 mg/kg Remarques : Comportement : Durée de sommeil altérée (incluant un changement du réflexe de redressement). Comportement : Somnolence (générale faiblesse de l'activité). CL50 Inhalation - Rat > 16 000 ppm 8 heures; DL50 Cutanée - Lapin > 12 800 mg/kg
-----------------------------	--

Modification 12/24/2015

Aucune donnée disponible

Corrosion/ irritation cutanée

Cutanée – Lapin - Résultat : Légère irritation cutanée

Monoéthanolamine Orale Type de valeur : DL50 Espèce : rat Valeur : 1 515 mg/kg (Directive 401, Test de l'OCDE) Inhalation Type de valeur : CL50 Espèce : rat Valeur : > 1,3 mg/l (IRT) Temps d'exposition : 6 heures Les vapeurs ont été testées. L'Union Européenne (UE) a classifié cette substance comme 'nocive'. Dermale Type de valeur : DL50 Espèce : Lapin Valeur : 2 504 mg/kg (Directive 402 de l'OCDE)

1-Octyl-2-pyrrolidone DL50 Orale - Rat - 2 050 mg/kg Remarques : Gastrointestinal : Autres changements. Foie : Autres changements. Reins, Urètre, Vessie : Autres changements. Inhalation : Aucune information disponible DL50 Cutanée – Lapin - > 2 000 mg/kg Aucune information disponible.

Irritation/ Corrosion cutanée

Peut être un irritant pour la peau.

Irritation/ Corrosion oculaire Irritation des yeux. Peut provoquer une irritation oculaire. Le naphtalé aliphatique, l'acide oléique et la triéthanolamine sont des irritants oculaires. Opter pour la prudence.

Effets d'une exposition (aiguë) à court terme

Aucune information disponible.

Inhalation

Aucune information disponible.

Ingestion

Aucune information disponible.

12. TOXICITÉ ÉCOLOGIQUE**Commentaires généraux**

Aucun composant connu de cette formulation n'est potentiellement dangereux pour l'environnement en tant que bioaccumulateur ou autrement et aucune donnée n'est disponible en quantité suffisante pour attribuer une désignation.

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Toxicité chez le poisson CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) – 9 640 mg/l – 96 heures. Toxicité chez daphnia et autres invertébrés aquatiques, CE50 – Daphnia magna (Puce d'eau) – 6 851 mg/l – 24 h. Toxicité sur les algues CE50 - Desmodesmus subspicatus (Algue verte) - > 2 000 mg/l – 72 h. CE50 – Algue - > 1 0000 mg/l – 24 heures.

1-Octyl-2-pyrrolidone

Un risque environnemental doit être considéré dans le cas d'une manutention non-professionnelle ou d'une élimination. Toxique aux organismes aquatiques avec des effets à long terme.

MONOÉTHANOLAMINE

Toxicité chez le poisson CL50 (96 heures) 349 mg/l, Cyprinus carpio (Directive 92/69/EEC, C.1, test semi-statique) Valeurs nominales (confirmées par les analyses de concentration du contrôle)

Acide sulfurique, Mono-C10-16-alkyl Esters, Sels de sodium (CAS 68585-47-7)**Aquatique**

Toxicité sévère : Algues - CE50 – Algues > 120 mg/l, 72 h. Crustacés - CL50 – Daphnia 5,5 mg/l, 48 h. Poisson - CL50 – Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) 29 mg/l, 96 h.

Toxicité chronique : Crustacés – CL50 – Daphnia 0,88 – 1,2 mg/l, 7 jours. Poisson – NOEC – Poisson > 1 357 mg/l, 42 jours.

13. CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION

Modification 12/24/2015

Éliminer selon la réglementation fédérale, provinciale et locale. Les contenants ne devraient PAS être réutilisés. Les contenants devraient être éliminés selon les directives gouvernementales.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Information d'expédition

Le produit n'est pas classifié par l'ONU. Le produit est non inflammable ou non reconnu comme ayant besoin de restrictions pour le transport. Avant l'utilisation, assurez-vous que le produit n'est pas contraint par des restrictions environnementales au niveau local, provincial ou fédéral qui ne sont pas autrement mentionnées.

Information spéciale pour l'expédition

Sans objet.

Classification du système SIMD/ HMIS

SANTÉ	1
INCENDIE	0
RÉACTIVITÉ	0

15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

États-Unis

SARA 311/312 Risques chroniques pour la santé

SARA 313

Alcool isopropylique No. de CAS 67-63-0

2,2'-iminodiéthanol No. de CAS 111-42-2 CERCLA RQ

Liste des composants du 'Pennsylvania Right To Know List' :

1-Octyl-2-pyrrolidone No. de CAS. 2687-94-7

Liste des composants du 'New Jersey Right To Know List' :

1-Octyl-2-pyrrolidone No. de CAS. 687-94-7

Proposition 65 de la Californie : AVERTISSEMENT : CE PRODUIT CONTIENT UN AGENT CHIMIQUE RECONNU PAR L'ÉTAT DE CALIFORNIE QUI CAUSE LE CANCER. – LE MONOÉTHANOLAMINE

16. AUTRE INFORMATION

Fiche signalétique préparée par Total Import Solutions, Inc. dba NANOSKIN Car Care Products

Exonération de responsabilité

Ces informations sur la santé et la sécurité sont correctes au meilleur de notre connaissance et croyance en date de cette publication, cependant nous ne pouvons pas accepter la responsabilité d'une perte, d'une blessure ou d'un dommage encouru suite à son utilisation. Nous veillerons dans la mesure du possible à faire les révisions requises des informations contenues dans cette documentation. Le cas échéant, des copies révisées de cette documentation seront distribuées à nos acheteurs directs qui ont reçus cette substance. Il est reconnu qu'il est de la responsabilité de tout fournisseur intermédiaire d'assurer que ces dites révisions soient transmises à leurs utilisateurs. Les informations fournies dans la feuille signalétique sont conçues pour donner des directives pour la manutention sécuritaire, l'entreposage et l'utilisation du produit. Ceci n'est pas considéré comme une spécification ni une garantie de propriétés

Modification 12/24/2015

spécifiques. Tout produit chimique doit être manipulé par un personnel compétent et dans un environnement contrôlé. Si des informations additionnelles sont requises, elles peuvent être obtenues par l'entremise du bureau des ventes à l'adresse indiquée en haut de ce feuillet.